

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

CANTON de PORTET/GARONNE

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:	
En Exercice:	14
Présents:	13
Votants:	14

L'an Deux Mil Dix Huit

Le douze septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal le 06/09/2018

PRESENTS : Mesdames BONZOM. CARLES. LE ROY. GROS. LAKEHAL. PAJAUD.
Messieurs : GARAUD. DUFOUR. GALEA. GARCIA. PAPAY. PELFORT. ROUSSEAU.
ABSENT EXCUSE : Mme ALAMINOS
PROCURATION : Mme ALAMINOS a donné procuration à M. GARAUD

Objet : Rénovation des EP vétustes au lotissement « Les Jardins de Bordeneuve »

Madame Nadine CARLES a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 23/10/2017 concernant la rénovation des EP vétustes au lotissement « Les Jardins de Bordeneuve » a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose de 13 lanternes vétustes type "bulle lumineuse" de 100 watts chacune et mise en place de 13 nouvelles lanternes de type "résidentiel" 70 watts similaires à celle existantes sur la commune.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	1 622 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	6 594 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	2 086 €
Total	10 320 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté,
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous-Préfecture le 13/09/2018
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie le 12/09/2018
Le Maire J.C GARAUD

